



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

N°63-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	URBANISME
Présents	13	Acquisition de parcelles (AD 124 en partie et AD 217)
Votants	14	

◇ Convocation du 6 septembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mme Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

Procurations : Dominique GUICHARD donne pouvoir à Bénédicte LECERF-CARCOUËT

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur la cession prochaine par un particulier des parcelles AD 124 et AD 217 situées route de l'Océan. Le propriétaire a contacté la commune, sachant qu'un projet d'OAP est situé à proximité de ces parcelles.

La commune souhaite acquérir l'intégralité de la parcelle AD 217 soit 315 m² ainsi qu'une partie de la parcelle AD 124 soit 540 m². Ces parcelles sont situées en zone Ua du PLU.

Le Conseil Municipal propose un prix d'achat de 30 € le m².

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'acquérir les parcelles AD 124 pour 540 m² et AD 217 pour 315 m².
- De fixer le prix d'achat à 30 € le m²
- De prendre en charge les frais d'acte
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer toute démarche relative à ce dossier.

Les crédits sont prévus au BP 2019 - opération 233 - article 2111.

Pour extrait conforme, le 30 septembre 2019

Le Maire,

Monique JAMIN